

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° DRH/DE/2013

30 AOUT 2013

216798

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'AGENT DE DISTRIBUTION

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1^{er} kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40 – 09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable « ONEE »;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche EAU ;

LE DIRECTEUR GENERAL

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement de **Quatre Agents de distribution** Echelle **01** ONEE-Branche Eau destinés à :

- Unité de Service Al Hoceima : deux postes ;
- Immouzar Marmoucha : un poste ;
- Aknoul : un poste.

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **Quatre (04) postes**. Les candidats doivent résider pour chaque poste obligatoirement dans les provinces ci-dessous :

Affectation	Adresse de résidence
Unité de Service Al Hoceima	Province d'Al Hoceima
Immouzar Marmoucha	Province de Boulemane
Aknoul	Provinces de Taza-Guercif

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme ou Niveau	Spécialité
CQP – CFP – CSP	• Plomberie. • Installations Sanitaires

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2013.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes

- Une demande manuscrite.
- Une copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir.
- L'original du certificat de scolarité justifiant la possession d'un niveau minimum de la 7ème Année fondamentale.
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

Article V: Les demandes de participation des candidats qui seront prises en considération sont celles qui sont parvenues à la Direction Régionale du Centre Nord-Fès de ONEE-Branche EAU sise à : **88, Rue du Soudan Fès** avant Le **20 SEP. 2013** (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre fait foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

Article VII: Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

ALI FASSI FIMRI